



SAGE DE L'YSER

1

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser
Mardi 03 juillet 2012 – 18h30 – Oost-Cappel








**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DU BASSIN DE L'YSER**

Ordre du jour

- **Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE**
 - Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
 - Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
- **Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - Elaboration des documents du SAGE
- **Questions diverses**

Ordre du jour

- **Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE**
 - ▣ **Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement**
 - ▣ Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
- **Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- **Questions diverses**

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Etude hydraulique du bassin versant de l'Yser :
 - ▣ Définition des **enjeux à protéger**
 - ▣ Construction du **modèle hydraulique** qui nous permet de tester **toutes** les propositions d'aménagement suggérées par les acteurs locaux
 - ▣ Identification des **leviers d'actions** à développer pour protéger le territoire

⇒ **Construire la stratégie globale de protection du territoire sur la base des conclusions de cette étude**
- **Grandes orientations du SAGE validées en CLE du 29 juin 2011 :**
 1. Lutter contre les ruissellements en milieu urbain et en zone agricole
 2. Créer des ZEC en amont des zones à enjeux sur la base des propositions communales
 3. Restaurer des méandres à l'aval de l'Yser dès lors que des opportunités foncières se présenteront

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Etat d'avancement de la démarche :
 - ▣ **Ruissellements en zone agricole :**
 - Proposition d'un programme d'aménagement fin 2012
 - Lancement d'une nouvelle opération sur un site pilote à partir de janvier 2013 ?
 - ▣ **Ruissellements en milieu urbain :** 1^{ère} réunion du groupe de travail « Lutte contre les ruissellements en milieu urbain » le 30/05/2012
 - Propositions de dispositions à intégrer aux documents du SAGE
 - Evaluation des difficultés de mise en œuvre
 - Identification de solutions pour accompagner les maîtres d'ouvrages
 - ▣ **Création de ZEC sur la base des propositions communales (crue vicennale) :**
 - Lancement de l'étude topographique en septembre 2012
 - Intégration au modèle hydraulique fin 2012 – début 2013
 - Evaluation du rapport coût-bénéfice(s) de chacun de ces aménagements
 - ▣ **Restauration de méandres : PGE en cours**

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Stratégie d'actions du SAGE construite sur :
 - ▣ De la prévention : dispositifs de lutte contre les ruissellements
 - ▣ Du curatif : création de zones d'expansion de crues (crue d'occurrence vicennale)
- L'inondation reste un évènement incertain :
 - ▣ Conjonction de facteurs divers peut entraîner une inondation
 - ▣ L'inondation peut être d'une occurrence supérieure à celle pour laquelle les aménagements ont été dimensionnés
 - ▣ Les évolutions de l'aménagement du territoire peuvent être à l'origine de nouvelles problématiques

⇒ Le risque « zéro » n'existe pas

Ordre du jour

- **Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE**
 - Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - **Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise**
 - Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
- **Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - Elaboration des documents du SAGE
- **Questions diverses**

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Inondations sur le bassin versant de l'Yser :
 - **Evènements soudains**
 - **Conséquences matérielles importantes**
 - Quelque soit le programme d'aménagement mis en place, il est dimensionné pour un évènement donné. **Le territoire ne peut pas être immunisé face au risque d'inondation**
⇒ **Nécessité d'anticiper le risque d'inondation**
 - Gestion de crise peut être optimisée :
 - Conscience du risque globalement faible :
 - Les populations méconnaissent les aléas et les conséquences auxquels elles sont exposées
 - Stupéfaction de la population lorsque survient l'inondation
 - Actualisation de l'information préventive et de la planification de la gestion de crise (DICRIM / PCS)
 - Dispositifs d'alerte et de surveillance inexistantes
- **Développer un volet permettant d'anticiper et de préparer la gestion de crise ?**

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Anticiper et préparer la gestion de crise implique :
 1. De disposer d'outils permettant d'anticiper la crise
 2. D'avoir planifié la gestion de crise
 3. Que la population connaisse le risque et y soit préparée
- 1. Outils permettant d'anticiper la crise :
 - La précision des dispositifs utilisés définit la qualité de l'information communiquée :
 - L'imagerie radar (# cartes de vigilance de Météo France) permet à une commune de se mettre en **état de vigilance** mais pas en alerte
 - L'exploitation des données issues du réseau de mesures hydrauliques des cours d'eau peut permettre de passer d'un **état de vigilance** à de l'**alerte**, voire de la **prévention** des inondations :
 - Compilation des données du réseau de mesures pour la constitution d'une **base de données historique**
 - **Suivi en temps réel** des données brutes au niveau des stations de mesure
 - **Définition de l'alerte et communication** de l'alerte aux élus et à la population
 - **Prévention des inondations**

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- 1. Outils permettant d'anticiper la crise :
 - A ce jour, sur le bassin versant de l'Yser :
 - 4 stations de mesures hydrauliques des cours d'eau :
 - Bollezeele sur l'Yser (1999), DREAL Nord – Pas de Calais
 - Ochteezele sur la Peene Becque (1999), DREAL Nord – Pas de Calais
 - Steenvoorde sur l'Ey Becque (1999), DREAL Nord – Pas de Calais
 - Bambecque sur l'Yser (1971), DREAL Nord – Pas de Calais
 - Compilation des données réalisées au niveau de la DREAL Nord – Pas de Calais
 - Pas de suivi en direct des données brutes des stations de mesure : pas d'anticipation possible
 - Capitalisation de l'information disponible réalisée dans le cadre de l'étude hydraulique du bassin versant de l'Yser

→ **Poursuivre ce travail de capitalisation en constituant une base de données historique des inondations dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ?**

Objectifs : - mieux connaître ces événements pour prévenir les prochains
- développer la conscience du risque

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

1. Outils permettant d'anticiper la crise :

- ▣ Difficultés pressenties pour la mise en œuvre d'un dispositif d'anticipation de la crise :
 - S'assurer que le réseau de mesure en place permettrait de prévenir les enjeux touchés
 - Dans le cas où le réseau de mesure serait insuffisant, identifier le besoin :
 - Secteurs à équiper ?
 - Nature des informations à récupérer : pluviométrie, hauteurs d'eau, débits ?
 - Maîtrise d'ouvrage de ce réseau de mesure complémentaire : Service de Prévision des Crues (SPC), maîtrise d'ouvrage locale ?
 - Financement de la création et du fonctionnement des stations de mesures supplémentaires ?
 - Suivi en temps réel des stations de mesures :
 - Maîtrise d'ouvrage de ce suivi ?
 - Coût (fonctionnement) du transfert en direct des données (200€ / mois) et leur synthèse dans une base de données (logiciel compris entre 1 000€ et 30 000€)
 - Création d'un dispositif d'alerte :
 - Nécessité d'avoir un réseau de mesure fiable et intégrant l'ensemble des causes possibles d'inondations
 - Reconnaissance par l'Etat de l'établissement public local en charge de l'alerte si le SPC n'intervient pas

→ **Evaluation de ces difficultés de mise en œuvre et restitution en CT Hydraulique**

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

2. Planifier la gestion de crise :

- ▣ Rappels réglementaires :
 - La Loi n°2004-811 du 13 août 2004 précise que « dans les communes où a été prescrit un PPR (PPRI sur l'Yser), le Maire est tenu de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) »
 - Le maire dispose de 2 ans pour réaliser ce plan, à compter de l'approbation du PPRI. Le maire arrête ce plan. Il est responsable de sa mise en œuvre
- ▣ Objectif du PCS:
 - Organiser la gestion de la crise : Qui fait quoi ? Quand ? Comment ?
 - Le PCS doit couvrir l'ensemble des risques connus, inondations en particulier.
 - Le PCS organise la sauvegarde, c'est-à-dire l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population

→ **Proposer une démarche d'accompagnement des communes du territoire pour la constitution de leur PCS (volet « inondation ») ?**

Cf. documentation CEPRI : Guide de rédaction du PCS

Ordre du jour

- **Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE**
 - ▣ Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
 - ▣ **Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque**
- **Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- **Questions diverses**

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Pourquoi développer la conscience du risque ?
 - ▣ Quelque soit le programme d'aménagement mis en place, il est dimensionné pour un évènement donné. **Il ne peut donc pas protéger le même territoire contre un évènement d'une occurrence supérieure**
 - ▣ Faire en sorte que **de l'incrédulité face à une inondation les particuliers deviennent acteurs de leur protection** contre ces évènements
 - ▣ Faire en sorte que les populations **acquièrent la connaissance de l'aléa** auquel elles sont exposées (hauteurs d'eau potentielles, durée de crue, délais d'alerte)
 - ▣ Faire prendre conscience aux populations des **conséquences potentielles auxquelles elles sont exposées** en cas de crue (dommages sur leur habitation, incapacité à se rendre sur leur lieu de travail, ...)
 - ▣ **Faire adopter aux populations des comportements et modes de vie plus adaptés au risque.** Instaurer (ou restaurer) une culture du risque

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Rappels réglementaires :
 - « Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile » (art. 4 de la Loi de modernisation de la sécurité civile)
 - Dans ce cadre, « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (art. L.125-2 du Code de l'Environnement). Cette obligation d'information préventive du Maire envers ses concitoyens est restituée au sein du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
 - Ainsi, « le Maire a l'obligation d'informer la population en réunion publique ou par tout autre moyen approprié au moins une fois tous les deux ans » (Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003)

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Quels outils ?
 - Outils réglementaires :
 - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :
 - Le **DICRIM est le document d'information préventive** adressé au grand public
 - Il est inséré au Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - C'est un document clair, synthétique et pédagogique
 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :
 - Le PCS est un ensemble de documents contribuant à l'**information préventive** ainsi qu'à la **protection de la population**
 - Le **PCS est un document organisationnel** adressé aux élus, aux agents administratifs de la commune et au personnel de secours
 - Il est constitué d'une suite de fiches simples, facilement utilisables en cas de crise
 - Inventaire et création de repères de crues
 - Outil incitatif :
 - Constitution d'une base de données sur les inondations

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) :
 - ▣ Le maire doit réaliser le DICRIM dans chacune des communes citées dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
 - ▣ Ce document complète les informations du DDRM en indiquant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune (dont les consignes de sécurité en cas d'inondation)
 - ▣ Le DICRIM doit être accompagné d'une **campagne d'affichage des consignes de sécurité**. Les affiches peuvent suivre le modèle recommandé dans l'arrêté du 9 février 2005

→ *Proposer une démarche d'accompagnement des communes du territoire pour la constitution de leur DICRIM (volet « inondation ») ?*

Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE

- Les repères de crues :
 - ▣ En zone inondable, le maire doit établir un inventaire des repères de crues historiques et implanter des repères de crues correspondant aux plus hautes eaux connues (Décret n°2005-233 du 14 mars 2005)

→ *Proposer une démarche d'accompagnement des communes du territoire pour la constitution l'affichage de repères de crues ?*



Ordre du jour

- **Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE**
 - ▣ Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
 - ▣ Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
- **Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- **Questions diverses**

Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

- **Pourquoi mettre en œuvre un PAPI sur l'Yser ?**
 - ▣ Engagement de l'Etat et des collectivités locales dans les démarches engagées
 - ▣ Mise en œuvre des aménagements validés en CLE
 - ▣ Enjeux transfrontaliers
 - ▣ Octroi de financements importants pour la mise en œuvre du programme d'actions labellisé
 - **Programme d'actions d'un PAPI sur l'Yser doit encore être précisé :**
 - ▣ Analyses Coûts Bénéfices (ACB) de la création de ZEC
 - ▣ Stratégie de la CLE en matière de lutte contre les ruissellements
 - ▣ Mesures afin d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
- **Opportunité d'élaborer un dossier de candidature à l'appel à projet PAPI pour mettre en œuvre le programme d'actions en cours d'élaboration sur le bassin versant de l'Yser ?**

Ordre du jour

- Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE
 - ▣ Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
 - ▣ Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
- Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)
- Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- Questions diverses

Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides

- Rappels de la démarche adoptée par la CLE et objectifs de l'expertise complémentaire :
 - ▣ Modifications apportées en CLE du 20/04/2010 à l'inventaire des zones humides
→ **Lancer une expertise complémentaire (validée en CLE du 07/10/2010)**
 - ▣ Objectifs de l'expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides :
 - Finaliser l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser (# phase 1) :
 - ▣ Ajuster les contours de certaines zones humides à la stricte conformation naturelle
 - ▣ Vérifier le caractère humide des parcelles proposées à l'ajout
 - Evaluer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des zones humides inventoriées et identifier des zones humides « à enjeux » (# phase 2)
 - Accompagner la CLE dans la définition des mesures de gestion des zones humides (# phase 3)
 - ▣ Marché attribué au bureau d'études AXECO (Cassel) pour 49 534 € financé à 80% par l'Agence de l'Eau (50%), le Conseil Régional (30%) et l'USAN (20%)

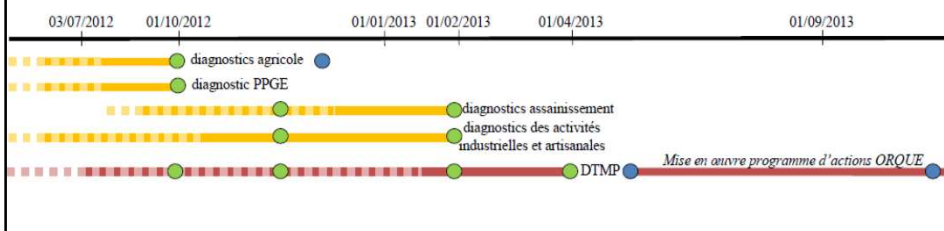


Ordre du jour

- **Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE**
 - ▣ Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
 - ▣ Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
- **Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ **Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE**
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- **Questions diverses**

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)

- **ORQUE :**
 - ▣ **Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) :**
 - ▣ Diagnostic des pratiques phytosanitaires des gestionnaires d'espaces publics
 - ▣ Diagnostic de l'assainissement
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles
 - ▣ Diagnostic des activités industrielles et artisanales
 - ▣ Définition d'un programme d'action opérationnel sur le bassin versant de l'Yser
 - ▣ Calendrier prévisionnel de finalisation de l'ORQUE :

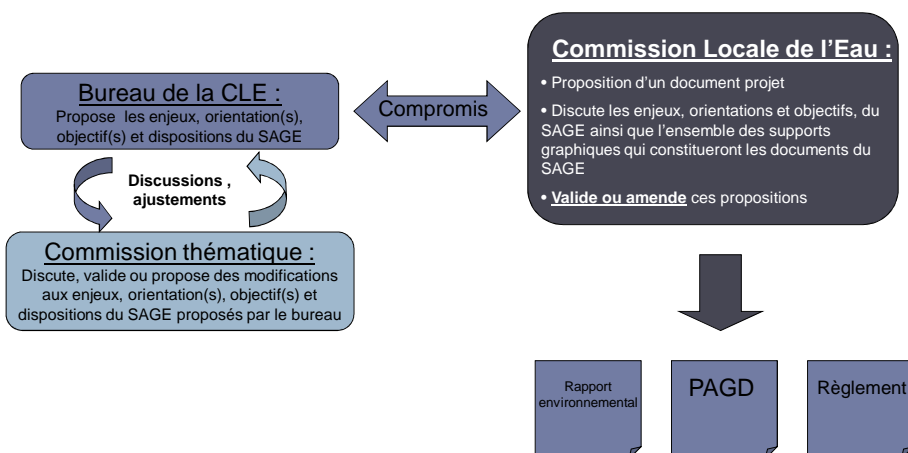


Ordre du jour

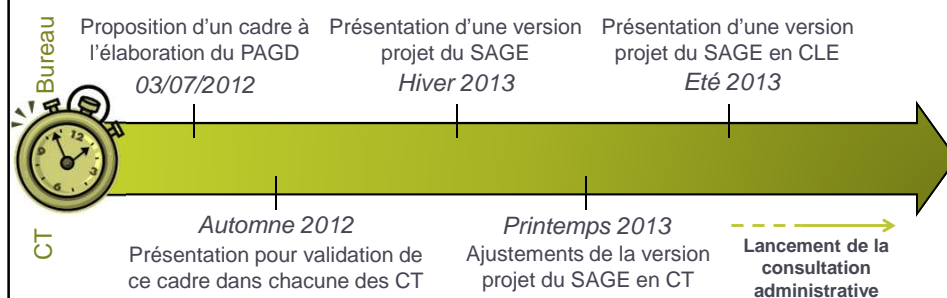
- Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE
 - ▣ Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
 - ▣ Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
- Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- Questions diverses

Elaboration des documents du SAGE

- Proposition d'organisation de la rédaction du PAGD du SAGE :



Elaboration des documents du SAGE



Ordre du jour

- Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE
 - ▣ Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
 - ▣ Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
- Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)
- Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- Questions diverses :
 - ▣ Recomposition de la CLE du SAGE de l'Yser
 - ▣ Projet pédagogique

Questions diverses

- **Recomposition de la CLE du SAGE de l'Yser :**
 - ▣ Arrêté de composition de CLE aura 6 ans en novembre et doit être renouvelé
 - ▣ Commission Locale de l'Eau sans suppléance (décret n°2007-1213)
 - ▣ Réélection d'un Président de la Commission Locale de l'Eau et des Vice-Présidents de la CLE (Présidents de commissions thématiques) tous issus du collège des représentants des collectivités territoriales et de ses établissements publics locaux
- Consultation de l'ensemble des structures par les services de la Préfecture

Ordre du jour

- **Point sur la stratégie d'adaptation au risque d'inondations définie par la CLE**
 - ▣ Rappels de la démarche adoptée en CLE et état d'avancement
 - ▣ Opportunité d'améliorer l'anticipation et la préparation à la gestion de crise
 - ▣ Opportunité de développer et cultiver la conscience du risque
- **Présentation du dispositif Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)**
- **Ponts d'étape dans l'élaboration des études en cours :**
 - ▣ Expertise complémentaire à l'inventaire des zones humides
 - ▣ Diagnostics d'exploitations agricoles et ORQUE
 - ▣ Elaboration des documents du SAGE
- **Questions diverses :**
 - ▣ Recomposition de la CLE du SAGE de l'Yser
 - ▣ Projet pédagogique

Questions diverses

- **Projet pédagogique SAGE Yser :**
 - ▣ 3^{ème} édition – attente de la confirmation de l'AEAP pour renouvellement de cette opération
 - ▣ Au total : 19 écoles, 36 classes, 807 enfants sensibilisés



Questions diverses





Merci de votre attention

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

*M. Mathieu PARAT
Animateur du SAGE de l'Yser
Union des Syndicats d'Assainissement du Nord
5, rue du Bas - Radinghem en Weppes BP 70 007
59 481 HAUBOURDIN Cédex*

*Tél : 03 20 50 24 66
Fax : 03 20 50 64 66
e-mail : sageyser@usan.fr*

Retrouver toute l'actualité du SAGE de l'Yser sur son blog : <http://sageyser.over-blog.com/>